

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société	SA AUPLATA						
Adresse du principal établissement	ZI Dégrad des Cannes 97354 Remire-Montjoly						
Adresse du siège social, si différent							
Ancienne adresse en cas de changement							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2013						
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère							
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	<input type="checkbox"/>	Activités exercées :	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux			
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION							
1 - Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 ou 31%	0	Bénéfice imposable au taux de 15%		Déficit	22 724 199		
Bénéfice imposable au taux de 28%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 - Plus-values							
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV à long terme imposables au taux de 15%							
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeune entreprise innovante	<input type="checkbox"/>	Autre dispositif	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer							
							<input checked="" type="checkbox"/>
dans le secteur productif, art. 244 quater W							
D - IMPUTATIONS							
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.							
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.							
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS							
							Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :							
<input type="checkbox"/>							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :							
<input type="checkbox"/>							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable		
CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	- N° d'agrément du CGA			
Nom et adresse :							
- du Comptable :	Indép.	FACILIOREM AUDIT ET EXPERTISE 32 RUE VITRUVÉ 75020 PARIS					
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
Exercice clos le 31/12/2019

Néant

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :	
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts	
4 - Montant des autres distributions :	
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %	
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)

I - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) : - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants ①	SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit ②	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué ③	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits ④	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires ⑤	Rembour-sements ⑥	Indemnités forfaitaires ⑦	Rembour-sements ⑧

J - DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)	
Adresses des autres établissements	

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice - MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice - MVLT réalisée au cours de l'exercice - MVLT restant à reporter

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2019 ③	Net 31/12/2018 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX	1 167 464	CQ	379 537	787 927
Concessions, brevets et droits similaires	AF	866 990	AG	802 624	64 366
Fonds commercial (1)	AH	3 688 761	AI	3 688 761	
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	1	AO	1	
Constructions	AP	31 362 954	AQ	6 626 568	24 736 386
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 247 535	AS	3 133 575	2 113 960
Autres immobilisations corporelles	AT	1 023 824	AU	431 294	592 530
Immobilisations en cours	AV	333 956	AW	451 950	-117 994
Avances et acomptes (2)	AX	2 993	AY	2 993	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	170 119 337	CV	49 410 238	120 709 099
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD	27 907 399	BE	27 907 399	19 897 399
Prêts (2)	BF	18 507 950	BG	18 507 950	
Autres immobilisations financières (2)	BH	48 850	BI	48 850	227 375
TOTAL II	BJ	260 278 013	BK	64 924 547	195 353 466
Matières premières, approvisionnements	BL	484 650	BM	484 650	97 974
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV	14 437	BW	14 437	14 437
Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 479 136	BY	493 895	985 241
Autres créances (3)	BZ	27 241 830	CA	19 992 938	7 248 892
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	22	CG	22	1 035 814
Charges constatées d'avance (3)	CH	5 831	CI	5 831	25 038
TOTAL III	CJ	29 225 906	CK	20 486 833	8 739 073
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				60 123
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN	8 137		8 137	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	289 512 055	IA	85 411 380	204 100 676
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

			Net	31/12/2019	Net	31/12/2018
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	191 945 949	DA	191 945 949		54 195 756
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	43 179		43 179
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF	1 158		30 840 271
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG			
Report à nouveau			DH	-1 442 326		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	-37 863 621		-59 702 289
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
		TOTAL I	DL	152 684 340		25 376 917
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
		TOTAL II	DO			
Provisions pour risques			DP	365 949		882 352
Provisions pour charges			DQ	1 858 300		1 706 500
		TOTAL III	DR	2 224 249		2 588 852
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			4 411 996
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	283 361		7 108
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	35 635 423		652 282
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 452 694		6 134 746
Dettes fiscales et sociales			DY	1 288 002		461 195
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 929 763		4 504 751
Autres dettes			EA	599 929		110 604
Produits constatés d'avance (4)			EB			
		TOTAL IV	EC	49 189 171		16 282 682
Écarts de conversion passif			V	ED	2 916	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	EE	204 100 676		44 248 451

Renvois :						
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC			
(2) Dont écart de réévaluation libre			ID			
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)			IE			
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	49 189 171		14 800 306
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			EH	272 498		131

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		31/12/2018
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production vendue :							
- biens	FD	49 700	FE		FF	49 700	168 935
- services	FG	457 152	FH		FI	457 152	9 014 511
Chiffre d'affaires net	FJ	506 851	FK		FL	506 851	9 183 447
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN	3 297 977	
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	59 227	803 426
Autres produits (1) (11)					FQ	109	825
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 864 164	9 987 698
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	971 937	1 574 977
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-386 675	-34 477
Autres achats et charges externes (3)					FW	8 585 886	18 259 116
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	70 606	36 897
Salaires et traitements					FY	2 012 932	804 926
Charges sociales (10)					FZ	796 872	353 738
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	1 135 274	288 216
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		44 899
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	151 800	1 386 500
Autres charges (12)					GE	406 189	42 215
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	13 744 821	22 757 006
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-9 880 656	-12 769 308
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ	324 219	466 115
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN	1 824	56 093
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	326 043	522 208
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	20 411 200	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 086 449	3 154 146
Différences négatives de change					GS	50 380	72 080
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	25 548 029	3 226 226
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	-25 221 986	-2 704 018
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-35 102 642	-15 473 326

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		31/12/2019	31/12/2018
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 081 590
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	3 069 287
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 831 810
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 901 097
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	154 587
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	4 783 124
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	12 560 364
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	17 498 075
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-8 596 977
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	HJ	
	Impôts sur les bénéfices X	HK	-5 835 999
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	13 091 305
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	50 954 926
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	-37 863 621
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	347 428
(3)	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	739 093
	- Crédit-bail mobilier	HP	102 150
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	2 608
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	466 115
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	59 227
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	75 451
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles :		
	facultatives A6		
	obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Voir état annexe		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		
		Charges antérieures	Produits antérieurs

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite) - Annexe

Détail des produits et charges exceptionnels

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats)	19 013	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 921	
Autres charges exceptionnelles - solde fournisseur	131 654	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés Imm	4 592 762	
Autres charges exceptionnelles	112 714	
Charges exceptionnelles diverses	77 648	
Provision pour litiges	365 949	
Dotations dépréciation exceptionnelle CCT	12 194 414	
Produits des cessions d'éléments d'actif - Immobil		3 068 917
Autres produits exceptionnels		370
Reprise Provisions pour litiges		882 352
Reprise dépréciation CCT		4 949 458

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations			
						Réévaluation ou mise en équivalence		Acquisitions, apports et virements	
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	847 685	D8		D9	319 779
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	4 515 744	KE		KF	1 375 940
Immobilisations corporelles									
Terrains				KG		KH		KI	
Constructions :	- Sur sol propre (dont composants)	L9		KJ		KK		KL	
	- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1		KM		KN		KO	23 653 567
	- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2		KP		KQ		KR	10 000
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants) M3				KS		KT		KU	1 111 123
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			KV		KW		KX	
	- Matériel de transport			KY		KZ		LA	48 092
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			LB		LC		LD	51 780
	- Emballages récupérables et divers			LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	272 080
Avances et acomptes				LK		LL		LM	
TOTAL III				LN		LO		LP	25 146 641
Immobilisations financières									
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	43 002 569	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	19 897 399	1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	227 375	1U		1V	
TOTAL IV				LQ	63 127 344	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	68 490 772	ØH		ØJ	26 842 360
CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice		Réévaluation ou mise en équivalence	
				Virement	Cessions ou mise en équivalence			Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles									
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ	1 167 464
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO	1 335 933	LV		LW	4 555 751
Immobilisations corporelles									
Terrains				IP	-1	LX		LY	1
Constructions :	- Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	- Sur sol d'autrui	IR	-4 615 091	MD		ME	28 268 657	MF	
	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions	IS	-3 084 297	MG		MH	3 094 297	MI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	-4 136 412	MJ		MK	5 247 535
Autres immos. corporelles :	- Inst. gales., agencements, aménagements divers	IU	-120 249	MM		MN	120 249	MO	
	- Matériel de transport	IV	-720 886	MP		MQ	768 978	MR	
	- Matériel bureau et informatique, mobilier	IW	-82 817	MS		MT	134 597	MU	
	- Emballages récupérables et divers	IX		MV		MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours				MY	-61 876	MZ		NA	333 956
Avances et acomptes				NC	-2 993	ND		NE	2 993
TOTAL III				IY	-12 824 621	NG		NH	37 971 263
Immobilisations financières									
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
Autres participations				I0	-127 116 768	ØX		ØY	170 119 337
Autres titres immobilisés				I1	-8 010 000	2B		2C	27 907 399
Prêts et autres immobilisations financières				I2	-18 329 424	2E		2F	18 556 799
TOTAL IV				I3	-153 456 192	NJ		NK	216 583 535
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	-164 944 880	ØK		ØL	260 278 013

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2019

Néant **CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	335 205	EL	44 332	EM		EN	379 537
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	790 801	PF	10 519	PG	-1 303	PH	802 624
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui		PR		PS	185 454	PT	-97 896	PU	283 350
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW	353 392	PX	-1 169 251	PY	1 522 643
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	378 744	QB	-350 490	QC	729 234
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers		QD		QE		QF		QG	
	- matériel de transport		QH		QI	72 722	QJ	-155 288	QK	228 010
	- matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	29 987	QN	-26 357	QO	56 343
	- emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU		QV	1 020 299	QW	-1 799 281	QX	2 819 580
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	1 126 006	OP	1 075 151	OQ	-1 800 584	OR	4 001 741

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations						Reprises						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
	Colonne ①		Colonne ②		Colonnes ③		Colonne ④		Colonne ⑤		Colonne ⑥			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C o n s t r u c t i o n s	- sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	- sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
A u t i m m o b i l i s a t i o n s	- inst. gales, agenc. et am. des const.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	- mat. de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
- mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
- emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
------------------------------------------	----	--	------------------------------------------	----	--	-------------------------------------	----	--

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	60 123		Z9	60 123
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④				
Provisions réglementées								
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF				
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI				
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO				
Provisions pour prêts d'installation	3Y	TK	TL	TM				
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Z	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
Provisions pour risques et charges								
- Litiges	4A	882 352	4B	365 949	4C	882 352	4D	365 949
- Garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
- Pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
- Amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
- Pertes de change	4T		4U		4V		4W	
- Pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
- Impôts (à détailler)	5B		5C		5D		5E	
- Renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K	
- Gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	1 706 500	5W	151 800	5X		5Y	1 858 300
TOTAL II	5Z	2 588 852	TV	517 749	TW	882 352	TX	2 224 249
Provisions pour dépréciation								
- Incorporelles	6A	3 688 761	6B		6C		6D	3 688 761
- Corporelles	6E		6F	7 823 807	6G		6H	7 823 807
Sur immobilisations : - Titres mis en équivalence	02		03		04		05	
- Titres de participation	9U	32 617 356	9V	39 019 420	9W	22 226 538	9X	49 410 238
- Autres immo. financières (à détailler)	06		07		08		09	
Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients	6T	493 895	6U		6V		6W	493 895
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	24 076 352	6Y	667 775	6Z	4 751 189	7A	19 992 938
TOTAL III	7B	60 876 364	TY	47 511 002	TZ	26 977 727	UA	81 409 639
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	63 465 216	UB	48 028 751	UC	27 860 079	UD	83 633 888
Dont dotations et reprises :			UE	151 800	UF			
- D'exploitation			UG	20 411 200	UH			
- Financières			UJ	12 560 364	UK	5 831 810		
- Exceptionnelles								
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice								1O

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an	
Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
Prêts (1) (2)	UP	18 507 950	UR		US	18 507 950	
Autres immobilisations financières	UT	48 850	UV		UW	48 850	
Clients douteux ou litigieux	VA	514 165		514 165			
Autres créances clients	UX	964 971		964 971			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	(Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO		ZI				
Personnel et comptes rattachés	UY	20 719		20 719			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
- Impôts sur les bénéfices	VM	5 835 999		5 835 999			
État et autres collectivités publiques :	- Taxe sur la valeur ajoutée		VB				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
	- Divers		VP				
Groupe et associés (2)	VC	19 992 938		19 992 938			
Débiteurs divers	VR	1 392 174		1 392 174			
Charges constatées d'avance	VS	5 831		5 831			
TOTAL	VT	47 283 596	VU	28 726 797	VV	18 556 799	
Renvois :							
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice					VD	22 968 750	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice					VE	4 460 800	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF		

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG	272 498		272 498					
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH	10 863		10 863					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	3 536 733		3 536 733					
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	9 452 694		9 452 694					
Personnel et comptes rattachés	8C	210 690		210 690					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	810 883		810 883					
- Impôts sur les bénéfices	8E								
État et autres collectivités publiques :	- Taxe sur la valeur ajoutée		VW						
	- Obligations cautionnées		VX						
	- Autres impôts, taxes et ass.	266 429		266 429					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	1 929 763		1 929 763					
Groupe et associés (2)	VI	32 098 690		32 098 690					
Autres dettes	8K	599 929		599 929					
Dettes représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ								
Produits constatés d'avance	8L								
TOTAL	VY	49 189 171	VZ	49 189 171					
Renvois :									
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice						VJ	1 373 500		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice						VK	2 205 643		
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)						VL			

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

I - RÉINTÉGRATIONS										31/12/2019	
Bénéfice comptable de l'exercice										WA	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE							
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG						XE	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB							
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX						XW	3 921
Amendes et pénalités	WJ	3 921	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ							
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôt sur les sociétés										I7	-5 835 999
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7						K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées											
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										I8	
- Imposées au taux de 0 %										ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme										WN	
- Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)										XR	
Réintég. div. - Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW							
(à détailler) - Déficit étranger antér. déduit par les PME dont :	SX		Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						WQ	22 946 078
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	17 114 000
II - DÉDUCTIONS										Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice										WU	
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)										WV	
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)										WH	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %										WP	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
- Imputées sur déficits antérieurs										XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales											
Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A						XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation											
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	
Majoration d'amortissement											
Abattement sur les bénéfices et exonérations											
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entreprise en difficulté)	K9		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société d'investissements immobiliers cotée	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			XF	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quater.)	XC				
Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)										XS	
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)										X9	
Déductions dont déduction except. simulateur de conduite (à détailler)	YH		Dont déduction except. (art 39 decies A)	YA						XG	1 974 578
Dont déduction except. (art 39 decies C)	YC		Dont déduction except. (art 39 decies B)	YB							
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)										YD	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI	
Bénéfice (I - II)											
Déficit (II - I)										XI	22 724 199
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN	22 724 199



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

I - SUIVIES DÉFICITS			
	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058A de l'exercice précédent)	K4	68 162 393
Déficits :	- Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5	
	- Reportables (différence K4 - K5)	K6	68 162 393
	- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ	39 727 577
	Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	107 889 970

II - INDÉMNITES POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	246 935

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL	8X		8Y	

Provisions pour dépréciations				
TOTAL	9D		9E	

Charges à payer				
TOTAL	9K		9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN		YO	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

⑪ TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT					
Origines		Affectations			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
			Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	-30 839 113
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-59 702 289	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	0E	27 420 850	Report à nouveau	ZG	-1 442 326
TOTAL I	0F	-32 281 439	TOTAL II	ZH	-32 281 439

RENSEIGNEMENTS DIVERS		31/12/2019	31/12/2018
Engagements			
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	102 925
Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
Détail des postes			
- Sous-traitance		YT	2 259 834
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8	XQ	1 123 986
Autres achats et charges externes :			
- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	227 179
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	2 297 892
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	273
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	2 676 723
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052		ZJ	8 585 886
Impôts et taxes :			
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	70 606
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052		YX	70 606
TVA			
Montant de la TVA collectée		YY	
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	
Divers			
Montant brut des salaires		0B	2 120 062
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition		0S	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK	2,37 %
Numéro de centre de gestion agréé	XP	Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		ZR	Oui
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RG	
		RH	
Régime de groupe			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	-22 724 199	Plus-values à 15 %
			Plus-values à 19 %
Groupe : résultat d'ensemble	JD	-21 865 800	Plus-values à 15 %
			Plus-values à 19 %
			Sté mère/filiale ?
		JK	Plus-values à 0 %
		JM	Imputations
		JN	Plus-values à 0 %
		JP	Imputations
		JH	N° SIRET société mère
		JL	
		JC	
		JO	
		JF	
		JJ	

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				⑩			
⑥	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés	+						
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+						
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de a colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
<i>à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)</i>					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL I				
Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	- sur 3 ans au titre de		N-1		
			N-2		
			N-1		
			N-2		
			N-3		
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de		N-4		
			N-5		
			N-6		
			N-7		
			N-8		
			N-9		
TOTAL II					
B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
<i>Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport</i>					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) <input type="checkbox"/>			Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) <input type="checkbox"/>		
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

⑭ SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine ①		Moins-values à 12,8% ②	Imputations sur les PVLTL de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS								
Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme			Solde des moins-values à reporter (② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥)
		À 19 %, 16,5 % ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou 16,5 % ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥		
		②	③	④	⑤	⑥		⑦
Moins-values nettes	N							
	N-1							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-2							
	N-3							
	N-4							
	N-5							
	N-6							
	N-7							
	N-8							
	N-9							
	N-10							

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS 4					
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS 5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	72
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	506 851
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	59 227
TOTAL I	OX	566 079
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	109
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	3 297 977
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	473 763
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL II	OM	3 771 849
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	971 937
Variation négative des stocks	OQ	87 088
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	7 359 750
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	878 689
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	406 189
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL III	OJ	9 703 653
IV - Valeur ajoutée produite		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG	-5 365 726
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du	
Date de cessation	au	
	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑰ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

N° SIREN	331477158
Dénomination de l'entreprise	AUPLATA
- N°, Type et nom de voie	ZI Dégrad des Cannes
Adresse : - Code postal	97354
- Ville	Remire-Montjoly

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	180 517 834
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SA	Dénomination	EHGO			
N° SIREN (si société établie en France)	000000000	% de détention	19.98	Nb de parts ou d'actions	135 358 324	
Adresse :	N° et Voie			Pays	FR	
	Code postal	Commune				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre		Nom patronymique / Prénom			
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou d'actions
Naissance :	Date	N° Département		Pays	
	Commune				
Adresse :	N° et Voie			Pays	
	Code postal	Commune			

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

N° SIREN	331477158
Dénomination de l'entreprise	AUPLATA
- N°, Type et nom de voie	ZI Dégrad des Cannes
Adresse : - Code postal	97354
- Ville	Remire-Montjoly

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	5
------------------------------------------------------	---

Forme juridique	SA	Dénomination	SA AUPLATA GUYANE PRODUCTION		
N° SIREN (si société établie en France)	753445626			% de détention	100.00
Adresse :	N° et voie	ZI DEGRAD DES CANNES			Pays FR
	Code postal	97354	Commune	REMIRE MONTJOLY (GUYANE)	
Forme juridique	SASU	Dénomination	SOCIETE MINIERE YAOU DORLIN		
N° SIREN (si société établie en France)	422052514			% de détention	100.00
Adresse :	N° et voie	ZI DEGRAD DES CANNES			Pays FR
	Code postal	97354	Commune	REMIRE MONTJOLY (GUYANE)	
Forme juridique	SARL	Dénomination	ARMINA RESSOURCES MINIERES		
N° SIREN (si société établie en France)	401802863			% de détention	100.00
Adresse :	N° et voie	ZI DEGRAD DES CANNES			Pays FR
	Code postal	97354	Commune	REMIRE MONTJOLY (GUYANE)	
Forme juridique	SAS	Dénomination	VERDAL REFORESTAGE		
N° SIREN (si société établie en France)	539164418			% de détention	66.00
Adresse :	N° et voie	ZI DEGRAD DES CANNES			Pays FR
	Code postal	97354	Commune	REMIRE MONTJOLY (GUYANE)	
Forme juridique	SA	Dénomination	OSEAD MINING COTE D'IVOIRE		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	50.00
Adresse :	N° et voie	06 BP 1334			Pays CI
	Code postal	99999	Commune	ABIDJAN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par chaque société du groupe)

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :		
- N°, Type et nom de voie	1555 ROUTE DE BADUEL	
- Complément de distribution	SIE CAYENNE	
- Lieu-dit, hameau		
- Code postal / Ville / Pays	BP 6004	CAYENNE
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le : 31/12/2019

I - RÉINTÉGRATIONS		
Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	17 114 000
Réintégration des charges financières selon l'article 212 bis CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	17 114 000

II - DÉDUCTIONS		
Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	37 863 621
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	1 974 578
- Imposées au taux de 19 %	EY	
- Imposées au taux de 15 %	E6	
Plus-values nettes - Imposées au taux de 0 %	EZ	
à long terme : - Imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
- Imputées sur les déficits antérieurs	E8	
- Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I9	
TOTAL II	F1	39 838 199

III - RÉSULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	Bénéfice (I - II)	F2	
	Déficit (II - I)	F3	22 724 199
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F6	
Résultat fiscal :	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	22 724 199

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES
À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par chaque société du groupe)

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :			
- N°, Type et nom de voie	1555 ROUTE DE BADUEL		
- Complément de distribution	SIE CAYENNE		
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville / Pays	BP 6004	CAYENNE	
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice :	- relevant du taux de 19 %		
	- relevant du taux de 15 %		
	- relevant du taux de 0 %		
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)			

I - SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	68 162 393
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	68 162 393
Déficit de l'exercice	H8	22 724 199
Total des déficits restant à reporter		H9 90 886 592

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥)
		A 19 % ou 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 et 0 bis) (1)			
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N			(2)			
				(3)			
	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES
NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pouchaque société membre concernée par ces rectifications. Unécopie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cettadernière société)

Dénomination / SIRET de la société intégrée ou du groupe	AUPLATA		33147715800140			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	1555 ROUTE DE BADUEL SIE CAYENNE BP 6004 CAYENNE					
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019	Cocher la case si la déclaration concerne la société mère : <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT			Bénéfice et réint.	Déficit et déduct.		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	22 724 199		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créancesou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquiés A2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undeciés) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit communafférents à certaines cessions d'immobilisations et nonretenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus etmoins-values de cession de titres de participation non priseen compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des élémentsd'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la sociétécessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cessionont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenupour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit communafférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pasété retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissementsprovenant de la réévaluation d'immobilisations entre le31.12.86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisationsréévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY	22 724 199		
BÉNÉFICE (CX - CY)	OU	DÉFICIT (CY - CX)	DA	22 724 199		
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
	PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société etreprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux des PV à LTafférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la PV ou MV nette à LT d'ensemble (art. 223 F du CGI) :	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant faitl'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI etreprises correspondantes	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Autres régularisations (à détailler)	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Sous-total	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
Total PV (BS - A8) ou MV (A8 - BS) taux de 19 %	BS	ED	EE	A8	EF	EG
Total PV (ED - EF) ou MV (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
Total PV (EE - EG) ou MV (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	Plus-values à 19 %(art 210 E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime):

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société		SA AUPLATA			
Adresse du principal établissement		ZI Dégrad des Cannes 97354 Remire-Montjoly			
Adresse du siège social, si différent					
Ancienne Adresse en cas de changement					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		01/01/2013			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité		Activités exercées :	
		<input type="checkbox"/>		Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 ou 31%		0		Bénéfice imposable au taux de 15%	
Bénéfice imposable au taux de 28%				Déficit 23 527 844	
				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Autres dispositifs	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
				<input type="checkbox"/>	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
		dans le secteur productif, art. 244 quater W			
		<input type="checkbox"/>			
D - IMPUTATIONS					
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.					
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé N°2066.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
		Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%			
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C-I-1):					
<input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :					
<input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé : Plateforme Comptable	
CGA		Viseur conventionné		- N° d'agrément du CGA	
Nom et adresse :					
- du Comptable :		Indép. FACILIOREM AUDIT ET EXPERTISE 32 RUE VITRUVÉ 75020 PARIS			
- du Conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné:					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES
NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pouchaque société membre concernée par ces rectifications. Unécopie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cettadernière société)

Dénomination / SIRET de la société intégrée ou du groupe	AUPLATA GUYANE PRODUCTION		75344562600017			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	1555 ROUTE DE BADUEL SIE CAYENNE BP 6004 CAYENNE					
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019	Cocher la case si la déclaration concerne la société mère <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT			Bénéfice et réint.	Déficit et déduct.		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	1 272 279		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créancesou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit communafférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la sociétécessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cessionont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenupour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit communafférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pasété retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31.12.86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY	1 272 279		
BÉNÉFICE (CX - CY)	OU	DÉFICIT (CY - CX)	CZ	1 272 279		
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, PV et MV nettes soumises - alinéa 1 au taux des PV à LT afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la PV ou MV nette à LT d'ensemble (art. 223 F du CGI) :	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant faitl'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI et reprises correspondantes	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Autres régularisations (à détailler)	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Sous-total	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
Total PV (BS - A8) ou MV (A8 - BS) taux de 19 %	BS	ED	EE	A8	EF	EG
Total PV (ED - EF) ou MV (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
Total PV (EE - EG) ou MV (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	Plus-values à 19 % (art 210 E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES
NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pouchaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination / SIRET de la société intégrée ou du groupe	SOCIETE MINIERE YAOU DORLIN		42205251400086			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	1555 ROUTE DE BADUEL SIE CAYENNE BP 6004 CAYENNE					
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019	Cocher la case si la déclaration concerne la société mère <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT			Bénéfice et réint.	Déficit et déduct.		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	719 771		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquiés A2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31.12.86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY	719 771		
BÉNÉFICE (CX - CY)	OU	DÉFICIT (CY - CX)	CZ	719 771		
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
	PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux des PV à LT afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la PV ou MV nette à LT d'ensemble (art. 223 F du CGI) :	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI et reprises correspondantes	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Autres régularisations (à détailler)	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Sous-total	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
Total PV (BS - A8) ou MV (A8 - BS) taux de 19 %	BS	ED	EE	A8	EF	EG
Total PV (ED - EF) ou MV (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
Total PV (EE - EG) ou MV (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	Plus-values à 19 % (art 210 E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES
NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pouchaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination / SIRET de la société intégrée ou du groupe	ARMINA RESSOURCES MINIERES		40180286300043			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	1555 ROUTE DE BADUEL SIE CAYENNE BP 6004 CAYENNE					
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019	Cocher la case si la déclaration concerne la société mère <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT			Bénéfice et réint.	Déficit et déduct.		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	83 874		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquiés A2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31.12.86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY	83 874		
BÉNÉFICE (CX - CY)	OU	DÉFICIT (CY - CX)	CZ	83 874		
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
	PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, PV et MV nettes soumises au taux des PV à LT afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la PV ou MV nette à LT d'ensemble (art. 223 F du CGI) :	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI et reprises correspondantes	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Autres régularisations (à détailler)	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Sous-total	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
Total PV (BS - A8) ou MV (A8 - BS) taux de 19 %	BS	ED	EE	A8	EF	EG
Total PV (ED - EF) ou MV (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
Total PV (EE - EG) ou MV (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	Plus-values à 19 % (art 210 E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES
NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pouchaque société membre concernée par ces rectifications. Unécopie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cettadernière société)

Dénomination / SIRET de la société intégrée ou du groupe	AUPLATA		33147715800140			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	1555 ROUTE DE BADUEL SIE CAYENNE BP 6004 CAYENNE					
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019	Cocher la case si la déclaration concerne la société mère : <input checked="" type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT			Bénéfice et réint.	Déficit et déduct.		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	24 800 123		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créancesou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit communafférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des élémentsd'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la sociétécessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit communafférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pasété retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissementsprovenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31.12.86 et la date de l'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY	24 800 123		
BÉNÉFICE (CX - CY)	OU	DÉFICIT (CY - CX)	DA	24 800 123		
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
	PV et MV nettes à LT retenues pour la détermination des PV et MV nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, PV et MV nettes soumises - alinéa 1 au taux des PV à LT afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la PV ou MV nette à LT d'ensemble (art. 223 F du CGI) :	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant faitl'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI et reprises correspondantes	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Autres régularisations (à détailler)	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Sous-total	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
Total PV (BS - A8) ou MV (A8 - BS) taux de 19 %	BS	ED	EE	A8	EF	EG
Total PV (ED - EF) ou MV (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
Total PV (EE - EG) ou MV (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	Plus-values à 19 %(art 210 E, 210 F , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, FUSION OU SCISSION DE LA STE MEMBRE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultats de cette dernière société)

Identification												
Société intégrée ou groupe :												
Forme juridique / Dénomination		AUPLATA										
Complément de dénomination												
Numéro SIRET		33147715800140										
Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :												
- N°, Type et nom de voie		1555 ROUTE DE BADUEL										
- Complément de distribution		SIE CAYENNE										
- Lieu-dit, hameau												
- Code postal / Ville / Pays		BP 6004		CAYENNE								
Exercice ouvert le :		01/01/2019		Et clos le :		31/12/2019		Cocher la case si la déclaration concerne la société mère : <input type="checkbox"/>				
A - RÉSULTAT							Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe							FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes							FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant des articles 223 F du CGI, à déduire lors de la sortie du groupe									FZ			
Autres régularisations (à détailler)							FG		FH			
TOTAL							FK		FL			
BÉNÉFICE (2) (FK - FL) OU DÉFICIT (FL - FK)							FM		FN			
B - PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)		
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous-total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) taux de 19 %	GE						GJ					
Total plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) taux de 15 % (2)			E8						E6			
Plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) taux de 0 % (2)					E7						E5	
Renvois :												
(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.												
(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.												
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.												

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, FUSION OU SCISSION DE LA STE MEMBRE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par lasociété mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaquesociété membre concernée par ces rectifications. Une copie del'état établi par la société mère pour la société concernéeeest jointe à la déclaration de résultats de cette derniersociété)

Identification												
Société intégrée ou groupe :												
Forme juridique / Dénomination		AUPLATA										
Complément de dénomination												
Numéro SIRET		33147715800140										
Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :												
- N°, Type et nom de voie		1555 ROUTE DE BADUEL										
- Complément de distribution		SIE CAYENNE										
- Lieu-dit, hameau												
- Code postal / Ville / Pays		BP 6004		CAYENNE								
Exercice ouvert le :		01/01/2019		Et clos le :		31/12/2019		Cocher la case si la déclaration concerne la société mère : <input checked="" type="checkbox"/>				
A - RÉSULTAT							Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe							FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes							FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant des articles 223 F du CGI, à déduire lors de la sortie du groupe									FZ			
Autres régularisations (à détailler)							FG		FH			
TOTAL							FK		FL			
BÉNÉFICE (2) (FK - FL) OU DÉFICIT (FL - FK)							FM		FN			
B - PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)		
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous-total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) taux de 19 %	GE						GJ					
Total plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) taux de 15 % (2)			E8						E6			
Plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) taux de 0 % (2)					E7						E5	
Renvois :												
(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.												
(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur cessommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.												
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.												

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Exercice clos le 31/12/2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultats de la filiale)

Identification de la société		
Société mère :		
Forme juridique / Dénomination	AUPLATA	
Complément de dénomination		
Numéro SIREN	331477158	
Société intégrée concernée par les rectifications :		
Forme juridique / Dénomination	AUPLATA	
Complément de dénomination		
Numéro SIREN	331477158	
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :		
- Dénomination du SIE	SIE CAYENNE	
- N°, Type et nom de voie	1555 ROUTE DE BADUEL	
- Code postal / Ville / Pays	BP 6004 CAYENNE	
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le : 31/12/2019

A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble	Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)		MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B alinéa 3)	MC	MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B alinéa 6)	MI	
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ	MH
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML	MO
TOTAL	MP	MQ

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
LISTE DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIÉTÉS QUI ONT CESSÉ
D'ÊTRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Exercice clos le 31/12/2019

Identification			
Dénomination de la société mère	AUPLATA		
Numéro SIREN de la société mère	33 1477158		
Exercice ouvert le	01/01/2019	Et clos le	31/12/2019

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - SIREN - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usège) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe	Indirecte
422052514 SASU SOCIETE MINIERE YAOU DOR ZI DEGRAD DE CANNES		NON	100.00	
97354 REMIRE MONTJOLY				

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titres de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usège) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe	Indirecte

II A - Liste des sociétés résidente qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - SIREN - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usège) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu dit, hameau - Code postal / Ville

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usège) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	Statut de l'entreprise

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
LISTE DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIÉTÉS QUI ONT CESSÉ
D'ÊTRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Exercice clos le 31/12/2019

Identification			
Dénomination de la société mère	AUPLATA		
Numéro SIREN de la société mère	33 1477158		
Exercice ouvert le	01/01/2019	Et clos le	31/12/2019

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - SIREN - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usière) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe	Indirecte
401802863 SARL ARMINA RESSOURCES MINIER ZI DEGRAD DE CANNES		NON	100.00	
97354 REMIRE MONTJOLY				

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titres de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usière) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe	Indirecte

II A - Liste des sociétés résidente qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

- SIREN - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usière) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu dit, hameau - Code postal / Ville

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usière) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	Statut de l'entreprise

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
LISTE DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIÉTÉS QUI ONT CESSÉ
D'ÊTRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Exercice clos le 31/12/2019

Identification

Dénomination de la société mère	AUPLATA		
Numéro SIREN de la société mère	33 1477158		
Exercice ouvert le	01/01/2019	Et clos le	31/12/2019

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - SIREN - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usière) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe	Indirecte
331477158 SA AUPLATA ZI DEGRAD DE CANNES		NON	100.00	
97354 REMIRE MONTJOLY				

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titres de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usière) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
			Directe	Indirecte

II A - Liste des sociétés résidente qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

- SIREN - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usière) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu dit, hameau - Code postal / Ville

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale - Forme juridique / Dénomination - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Code Postal / Ville	Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse d'usière) - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville	Statut de l'entreprise

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Identification			
Société mère :			
Forme juridique / Dénomination	SA	AUPLATA	
Complément de dénomination			
Numéro SIREN	331477158		
Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :			
- N°, Type et nom de voie	1555 ROUTE DE BADUEL		
- Complément de distribution	SIE CAYENNE		
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville / Pays	BP 6004	CAYENNE	
Exercice clos le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019
Si un tableau 2058 ES est souscrit, cocher la case :	<input type="checkbox"/>	Nombre de sociétés intégrées :	BD

Dénomination et N° SIRET de la société fille	Bénéfice	Déficit	Autres lus-values à 19 % (210E, 238 bis JA, 208C et 219 IV du CGI)	Plus et moins -values à long terme à 19 % (précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins -values à long terme à 15 % (précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins -values à long terme à 0 % (précédé du signe + ou - selon le cas)		
							AA / AB	AC
AUPLATA 33147715800140		22 724 199						
AUPLATA GUYANE I 75344562600017								
SAS SOCIETE MINIE 42205251400086		719 771						
ARMINA RESSOURC 40180286300043		83 874						
SOUS-TOTAL	BE		BF	23 527 844				
Résultat d'ensemble (Bénéfice AC-AD Déficit AD-AC)	BA		BB	23 527 844				
Autres plus-values à 19 % (Total algébrique de la colonne AK)				AL				
Total des plus ou moins-values				AG		BC		BG

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :			
- N°, Type et nom de voie	1555 ROUTE DE BADUEL		
- Complément de distribution	SIE CAYENNE		
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville / Pays	BP 6004	CAYENNE	
Exercice clos le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI) (1)	HQ	
Quote-part de frais et charges relative aux plus ou moins-values de cession de titres de participation déneutralisées	HI	
Réintégration des charges financières (art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables :	- Bénéfice	HB
	- Déficit	HC
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	HG	
RÉSULTAT FISCAL :	- Bénéfice	HK
	- Déficit	HL

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE	19 %		15 %		0 %	
	IA	Z1	EM			
Imposables	IA	Z1	EM			
Imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB	Z2	EN			
Imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC	Z3	EO			
Imputées sur les déficits antérieurs	ID	Z4	EP			
TOTAL (IB à ID et/ou Z2 à Z4 et/ou EN à EP)	IE	Z5	EQ			
Imposées au taux réduit [(Z1 - Z5) et/ou (EM - EQ) et/ou (IA - IE)]	IF	Z6	ER			

Renvoi :

(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :			
- N°, Type et nom de voie	1555 ROUTE DE BADUEL		
- Complément de distribution	SIE CAYENNE		
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville / Pays	BP 6004	CAYENNE	
Exercice ouvert le :	01/01/2019	Et clos le :	31/12/2019
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice :	- relevant du taux de 19 %		
	- relevant du taux de 15 %		
	- relevant du taux de 0 %		
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)			

I - SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	66 813 000
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)	KD	
Déficits reportables (KC - KD)	KE	66 813 000
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	23 527 844
Total des déficits restant à reporter (KE + JC)	JD	90 340 844

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥)
		A 19 % ou 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 et 0 bis) (1)			
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N			(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
			(3)				
N-7			(2)				
			(3)				
N-8			(2)				
			(3)				
N-9			(2)				
			(3)				
N-10			(2)				
			(3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	
PME au sens communautaire <input checked="" type="checkbox"/>	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	5 835 999
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")	
III - CAS PARTICULIERS	
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31/12/2019

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2019

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SA	AUPLATA	
Complément de dénomination			
N° SIREN	33 1477158		
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	ZI Dégrad des Cannes	
	- Complément de distribution	Immeuble Simeg	
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	97354	Remire-Montjoly
Référence d'obligation fiscale	IS2	Code activité NAF	0729Z

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2019
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2019
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2018
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2019

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2019

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2019

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			1 992		
CCA. CAP NORD 600			3 695		
CMD - CCA / CN 519 - TUP			144		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2019

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

(Article 242 sexies du CGI)

Exercice clos le 31/12/2019

(page 1/5)

I - PROPRIÉTAIRE DE L'INVESTISSEMENT			
A - Identification			
Forme juridique / Dénomination	SA	AUPLATA	
Complément de dénomination			
N° SIREN	331477158		
Adresse du siège social	ZI Dégrad des Cannes Immeuble Simeg 97354 Remire-Montjoly		
B - Associés ou membres			
Nom, prénom ou dénomination sociale	Adresse ou siège social	N° SIREN (le cas échéant)	Quote-part dans les résultats de la personne morale en %
TOTAL			100%

AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

(Article 242 sexies du code général des impôts)

Exercice clos le 31/12/2019

(page 2/5)

II - INVESTISSEMENT ACQUIS						
Code invest.	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal			En cas de financement par souscription		
	DOM au COM	Code postal	Ville		Date de la souscription	Montant de la souscription
Ind-bât	Guyane	97312	Saint-Elie			
Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date d'achèvement des travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location	Date de début d'exploitation	Valeur réelle des biens	Prix de revient HT
				21/11/2019	17 187 282	17 187 282
Base de l'avantage fiscal	Article du CGI	Taux de la réduction	Impact		Nature de la décision	Date de la décision
			Emplois créés	Emplois maintenus		
16 674 282	Art 244 quat. W	35.00		51	Déc. agrément	12/05/2020
Caractéristiques du bien (véhicule, navire...)						
III - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT						
Aides accordées			Montant de la TVA non perçue récupérée	Montant des aides accordées au titre d'un régime fiscal local		
Montant	Partie versante	Date d'attribution				
V - ENTREPRISE EXPLOITANTE OU LOCATAIRE DE L'INVESTISSEMENT						
Nom, prénom ou dénomination sociale	N° SIREN (le cas échéant)	Code APE	Adresse ou siège social			
Chiffre d'affaires de l'entreprise exploitante						
Nature des liens avec la personne morale en %			Quote-part de l'aide fiscale rétrocédée par la personne morale en %			

AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

(Article 242 sexies du code général des impôts)

Exercice clos le 31/12/2019

(page 3/5)

IV - LOGEMENTS										
A - Logements secteur libre										
Lieu de situation			Superficie habitable en m ²	Nombre de logements de type					Logement(s) comportant des équipements d'énergie renouvelable	
DOM au COM	Code postal	Ville		F1	F2	F3	F4	F5 et plus		
En cas de financement par souscription		Logements acquis ou construits	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de mise en location de dernier logement	Logement situé en ZUS	Prix de revient total HT			
Date de la souscription	Montant de la souscription									
Total des Prix de revient total HT :										

AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

(Article 242 sexies du code général des impôts)

Exercice clos le 31/12/2019

(page 4/5)

B - Logements secteur intermédiaire										
Lieu de situation			Superficie habitable en m²	Nombre de logements de type					Logement(s) comportant des équipements d'énergie renouvelable	
DOM au COM	Code postal	Ville		F1	F2	F3	F4	F5 et plus		
En cas de financement par souscription		Logements acquis ou construits	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de mise en location de dernier logement	Logement situé en ZUS	Prix de revient total HT			
Date de la souscription	Montant de la souscription									
Total des Prix de revient total HT :										

AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

Exercice clos le 31/12/2019

I - CLIENTS CONCERNÉS				
Nom, prénom ou dénomination sociale	N° SIREN (le cas échéant)	N° d'opération	Adresse ou siège social	
II - IDENTIFICATION DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS				
Nom, prénom ou dénomination sociale, Siren	Dispositif utilisé (préciser art.)	N° d'opération	Adresse ou siège social	
Informations concernant l'investissement réalisé				
Nature de l'investissement	Lieu de situation			
	Libellé voie	DOM ou COM	Code postal / Commune / Pays	
Caractéristiques du bien			Montant de l'investissement	Montant de la base éligible à l'avantage en impôt
Informations concernant l'exploitation				
Dénomination	N° SIREN	Conditions d'exploitation de l'investissement	Adresse	
Part de l'avantage en impôt rétrocédée à l'exploitant				
Informations sur les clients				
Montant des honoraires versés par les clients (dont commission d'acquisition)				